



Que puis - je faire contre un collègue sentant fortement le tabac ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 4 avril 2017

Bonjour,

Mon collègue, avec lequel je suis obligée de travailler dans un open-space , dégage une forte odeur de tabac (il fume dehors pratiquement toutes les heures le tabac roulé, qu'il roule sur son bureau) qui m'incommoder.

Depuis quelque temps je constate les yeux qui piquent, la langue brûlée, mais il affirme que c'est la pollution parisienne.

Est-ce qu'il y a un recours contre lui ou je dois supporter cette odeur sans rien dire ?

Je précise que mes relations avec ce collègue sont mauvaises pour plusieurs raisons et je me suis déjà plainte au supérieur sur différents sujets, par conséquent cette nouvelle plainte pourrait être considérée comme provenant uniquement de mon antipathie pour lui.

Merci de m'éclairer.

Cordialement.

Réponse :

Le code du travail reste flou au sujet des odeurs corporelles. Il n'est pas facile pour un responsable d'évoquer ce problème en entreprise car les échanges doivent se situer sur le plan professionnel.